

**Commune de Pont-de-Poitte**  
**Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du**  
**Vendredi 17 mai 2019**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 10 mai 2019, s'est réuni le vendredi 17 mai 2019 à 20h30, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle DeParis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, LACOMBE Marie 1ère adjointe, MAGREAULT D'ATTOMA Laurent 2ème adjoint, Madame CABOCHE Nadine, Messieurs PERNOT Daniel, GAVAND Jérôme, GENSSE Jean-Michel, JANSOONE Romain, Stéphane LARDET Pierre REVOL conseillers.

Absents excusés : BUISSON Daniel 3<sup>ème</sup> adjoint, procuration à DEPARIS-VINCENT Christelle,

Absents non excusés : Samuel CAMELIN, Marina MARQUES

Désignation du secrétaire :

M Lardet a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

**1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05/04/2019:**

Le compte-rendu du 05/04/2019 est approuvé à l'unanimité.

**2. Point par Mme LACOMBE 1ère adjointe, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme / relations avec les administrations :**

En raison de la fête de la musique un concert sera organisé par l'Hôtel de l'Ain le 21 juin sur la place avec animations et le 30 juin vers la Crêperie.

Organisation du marché du lundi matin

Organisation avec les associations et des commerçants du marché nocturne mardi soir réservé aux artisans producteurs.

Dossier de demande de solde de subvention TEPCV en cours d'instruction.

**3. Point par M. Laurent MAGRÉAULT D'ATTOMA, 2ème adjoint, sur les dossiers d'urbanisme en cours d'instruction / travaux / eau et assainissement :**

**3.1. Urbanisme - Point sur les dossiers d'urbanisme en cours :**

Déclarations préalables :

- Clôture rue Tristan
- Changement huisserie Grande Rue
- Peinture sous-bassement façade route de Poitte
- Ouverture et peinture façades rue des Artisans

Permis de construire :

- Réhabilitation appartements route de la Saisse

Chemin du pompage : rue bloquée pour renforcement électrique du camping, et coupure EDF le 29 mai

**3.2. Eau, assainissement : point sur les dossiers en cours :**

**3.2.1. Prise de compétence par la communauté de communes :**

Mme le maire précise au préalable qu'il ne sera pas pris de délibération sur ce point à cette séance, qu'il s'agit de présenter les éléments en notre possession. Elle expose qu'avec loi NOTRE et ses différentes modifications, les conseils municipaux doivent avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 se prononcer sur le transfert des compétences eau potable et assainissement (indépendamment l'une de l'autre) aux communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La compétence sera transférée sauf si une minorité de blocage est atteinte ( 25 % des conseils municipaux représentant 20 % de la population de la CCPL avant le 1er juillet 2019) ; une commune n'ayant pas délibéré avant le 1er juillet 2019 sera réputée approuver le transfert au 1er janvier 2020.

En l'état des textes actuels, ce transfert pourra être reporté jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

En cas de fusion de communautés de communes, si l'une des communautés de communes possède déjà une ou l'autre ou les 2 compétences la compétence devra être prise par la nouvelle communauté de communes à la date de la fusion ; ce qui est le cas de la compétence assainissement dans le projet de fusion de la CCPL avec les CC de Jura Sud, Région d'Orgelet et Petite Montagne.

Mme le maire présente le document du bureau d'étude mandaté par la CCPL pour faire un état des lieux sur l'eau et l'assainissement au sein des 27 communes de la CCPL, chiffrer la remise en niveau et le prix du m3 d'eau à facturer pour atteindre l'équilibre.

Les hypothèses prises en compte sont :

- réalisation des travaux sur 10 ans,
- amortissement des biens sur 60 ans,
- embauche ou transfert du personnel communal nécessaire à cette gestion (7 ETP),

- pour les travaux d'assainissement lors de la mise en séparatif la partie pluviale est à charge des communes
- pour les travaux sur le réseau d'eau, la défense incendie reste à charge des communes.
- il y a mutualisation des travaux et de leur financement sur l'ensemble de la CCPL.

Pour les communes en DSP, comme Pont de Poitte le contrat de délégation est transféré à la communauté de communes, la part du délégataire reste telle que fixée au contrat, la part communale devient part communautaire et sera augmentée selon les besoins de la CCPL pour la réalisation des travaux, (le fonctionnement étant assuré par le délégataire jusqu'à la fin de la DSP).

Par ailleurs, l'Agence de l'Eau dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme ne subventionnera des travaux que si la compétence est prise par la communauté de communes ; le bureau d'études n'a considéré un taux de subvention que de 10%.

La facturation annoncée est calculée pour une facture 120 m3, en TTC, incluant l'abonnement et les taxes agences de l'eau :

	Tarif actuel	Tarif Pont de Poitte après transfert	Tarif communes de la CCPL en régie après transfert
EAU 120m3 (TTC/m3)	2,08	2,54	2,81
ASSAINISSEMENT 120m3 (TTC/m3)	2,13	2,40	2,68

Les tarifs sont similaires sur les 3 autres communautés de communes.

Au niveau du conseil, un certain nombre de questions sont à poser à la CCPL et la décision sera prise lors du conseil de juin en espérant avoir des réponses.

*Sortie de M. Jérôme Gavand à 21h24.*

### 3.3. Travaux :

3.3.1. Présentation des travaux en cours et prévus sur la commune ;

Reprise de la tonte et préparation du fleurissement, préparation des élections européennes

3.3.2. Rénovation toitures bâtiments ;

Pour la rénovation de la toiture du lavoir à Poitte, 5 entreprises ont été consultées, 3 ont répondu (ADG, Satory et Fourtier Sylvain). Les 3 entreprises proposent des prestations différentes.

Après discussion, le conseil à l'unanimité retient le devis d'ADG, pour un montant de 5 977.31 € TTC.

3.3.3. Réfection partielle trottoirs Grande Rue

Au vu de l'état des trottoirs de la grande rue entre le 15 et le 20 et au niveau du 31, des devis ont été sollicités auprès de 4 entreprises pour de l'enrobé et une bordure granit dans la continuité de ce qui avait déjà été changé. 3 entreprises ont répondu (Eiffage, SJE et La Petite Entreprise).

Pour ne pas dépasser le montant inscrit au budget le conseil décide de ne pas effectuer de modification au 19 compte tenu du bon état des pavés et de voir s'il est possible de remplacer uniquement la bordure, de ne pas effectuer les travaux au 15.

En terme de prestation les offres étant comparables, le conseil décide à l'unanimité de prendre le devis le moins-disant sous réserve que les travaux puissent être faits dans les temps (fin juin – 1<sup>er</sup> quinzaine de juillet ou dernière semaine d'août). A défaut les autres entreprises seront retenues.

A l'unanimité le conseil valide le devis de La Petite Entreprise pour un montant sans les options de 11 721.60€ TTC ; et demande à Mme le maire de vérifier la tenue des délais avant signature et à défaut de se reporter sur le devis suivant (Eiffage pour un montant de 11847,6 € TTC).

### 4. Ouverture poste adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe :

Mme le maire informe le conseil que M. Pierre GENETET a déjà effectué un contrat de 1 an, que celui-ci a été renouvelé jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2019, et qu'il convient de statuer sur une prolongation ou de le passer stagiaire en vue d'une titularisation en qu'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

M. Pierre Genetet donnant entière satisfaction, le conseil décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, mais de maintenir le temps de travail à 70 %.

Une délibération sera prise

### 5. Vente parcelle :

Le conservatoire du littoral acceptant d'acquérir la zone humide ZB23, Mme le maire demande au conseil de se prononcer sur la vente de l'essentiel de la voie menant à la parcelle N° 998, puisqu'elle ne dessert que cette propriété.

Après discussion le conseil à l'unanimité est favorable à la vente de cette voie, au prix de 10 €/m2 bornage et frais d'acte à charge de l'acquéreur et charge Mme le maire de contacter le propriétaire de la parcelle 998.

### 6. Compte rendu des diverses réunions Communauté de Communes et commissions :

Diverses réunions pour avancer sur le projet la fusion de communautés de communes, une présentation à destination de l'ensemble des conseillers municipaux des 4 communautés de communes aura lieu le 23 mai à Moirans.

## **7. Questions diverses :**

- Organisation du Bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai
- Fleurissement : planification organisée par M Jérôme Gavand le 24, plantations par les agents et conseillers ensuite.
- Le bulletin municipal étant arrivé, distribution prévue à partir du samedi 18 par les conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.